


Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement**











**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement (personne morale)**

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne **Diplôme** et l'une des options figurant sur la même ligne dans les autres colonnes.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/>  Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 1 crédit pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 12 mois
<input type="checkbox"/>  Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/>  Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique ou artistique, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup> <input type="checkbox"/>  Certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7 <sup>ème</sup> année, obtenu avant le 30/9/2000 <sup>0</sup>	<input type="checkbox"/>  Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/>  Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>0</sup> Si le certificat a été obtenu après le 30/9/2000, une attestation distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises est requise.

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	

**Dirigeant effectif qui assume de facto la responsabilité de l'activité d'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement auprès d'un agent en services bancaires et d'investissement**

Check-list – Connaissances professionnelles



Diplôme	Connaissances techniques services bancaires et d'investissement	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en services bancaires et d'investissement
<input type="checkbox"/> Autre certificat d'enseignement secondaire <b>supérieur</b> <sup>o</sup>	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière</li> <li>• Module 2 – Compliance</li> <li>• Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne</li> <li>• Module 4 – Produits et conseils d'investissement</li> </ul> <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances complètes (régime transitoire 2006).	<p><b>Cochez une des options au point 1 ou au point 2</b></p> <p><b>1.  Connaissances en gestion d'entreprises, prouvées par une (des) attestation(s)</b></p> <input type="checkbox"/> certifiant que la personne a passé avec succès, avant le 31/12/2014, un test portant sur un cours en gestion d'entreprises agréé par la FSMA <input type="checkbox"/> de connaissances en gestion d'entreprises, délivrée par un Jury de l'enseignement secondaire (jusqu'au 01/09/2013) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par le Jury central des Communautés ou du SPF Economie <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, délivrée par l'IFAPME (Wallonie) ou Syntra (Flandres et Bruxelles) <input type="checkbox"/> de connaissances de base en gestion d'entreprises, obtenue dans le cadre de l'Enseignement de Promotion sociale (EPFC) ou Centra voor Volwassenenonderwijs (CVO) <input type="checkbox"/> de réussite d'un cycle accéléré de min. 128 heures de cours en gestion d'entreprises, réparties sur min. 3 mois <input type="checkbox"/> de réussite de la première année de formation de chef d'entreprise, obtenue avant le 30/9/2000 <input type="checkbox"/> distincte pour les connaissances en gestion d'entreprises <sup>x</sup> . <p><b>2. Connaissances en gestion d'entreprises, obtenues par une expérience de</b></p> <input type="checkbox"/> 3 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre principal <input type="checkbox"/> 5 ans comme chef d'entreprise indépendant ou comme responsable de la gestion journalière, à titre complémentaire <input type="checkbox"/> 5 ans comme employé dans une fonction dirigeante <input type="checkbox"/> 5 ans comme aidant indépendant	<input type="checkbox"/> 6 mois

<sup>o</sup> Par exemple un certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel, section Commerce, Comptabilité ou Vente, avec 7<sup>ème</sup> année, obtenu après le 30/9/2000, ou encore un certificat d'enseignement secondaire supérieur professionnel avec 7<sup>ème</sup> année d'une autre section que les sections Commerce, Comptabilité ou Vente.

<sup>x</sup> Avant le 30/9/2000, les personnes ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel, mais un certificat d'étude ou un certificat de qualification de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année, pouvaient obtenir cette attestation.